

Vœu présenté par le groupe Europe Ecologie - Les Verts

Soutien aux Maternités des Bluets et des Lilas

Il n'existe actuellement en Île-de-France que deux maternités proposant une approche de la naissance dénuée de toute médicalisation superflue, grâce à des équipes exemplaires offrant néanmoins une sécurité médicale absolue : Les Lilas et Les Bluets.

La maternité des Bluets, adossée depuis 2007 à l'hôpital Trousseau (Paris 12^{ème}) dans des locaux qui appartiennent à « l'Union Fraternelle des Métallurgistes de la CGT », est administrée par l'association « Ambroise Croizat ».

La maternité des Bluets est l'une des dernières en Île-de-France qui privilégie le respect du projet de naissance des familles. C'est un véritable accompagnement du couple parental qui est proposé lors de cette naissance, avec un soutien réel à l'allaitement lorsqu'il est souhaité.

Le site des Bluets, c'est aussi un centre de planification et d'IVG que la Région a soutenu à hauteur de 300 000 €, un centre de procréation médicalement assistée, un centre de santé et le CALM (Comme A La Maison), une expérimentation unique dans notre région de maison de naissances.

La qualité des soins et l'attention portée à l'accueil des familles dépassent le simple protocole médical et depuis 2012, la maternité des Bluets est la seule d'Île-de-France à détenir le label « Ami des Bébé » délivré par l'association « IHAB ».¹

Exemplaire en ce sens, cet établissement paie aujourd'hui son refus des logiques de marchandisation de la santé et accuse un déficit de 6 millions d'Euros.

Pour le soutenir, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a consenti une aide exceptionnelle de 1,2M€ en 2012 et s'est engagée à un soutien global de 4M€. Malgré une nette amélioration de la gestion de la maternité, l'augmentation constante de l'activité (près de 3 000 naissances par an) et le respect de la mise en place des mesures préconisées par une mission d'appui, l'ARS est revenue en 2013 sur son engagement et a signifié qu'elle ne verserait pas l'aide restante, ce qui, à brève échéance, pourrait conduire l'association à sa mise en liquidation judiciaire.

Sans le respect de ses engagements, l'ARS met en péril l'existence de la maternité, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

¹ <http://amis-des-bebes.fr/etablissements-labelises-ihab.php>

La maternité des Lilas, quant à elle, connaît d'autres difficultés. Un déficit structurel de 2 M€ par an a été mis en évidence récemment et si l'ARS a confirmé son soutien pour l'année 2013, elle aurait refusé de couvrir l'intégralité de l'investissement nécessaire à la reconstruction qui avait été confirmée l'an dernier et soutenue par la Région. Il est urgent que tous les partenaires retravaillent sur ce projet pour en redéfinir les modalités.

Depuis la réforme de la « Tarification à l'Activité » (T2A), les hôpitaux sont financés à travers leurs activités de diagnostics, de traitements et de soins, d'une part, et par une compensation de charges liées à l'accomplissement de missions d'intérêt général, d'autre part. Le mode de financement par la T2A induit des effets indésirables et la Fédération Hospitalière de France dans une publication de 2009² rapporte que les césariennes sont de plus en plus utilisées comme « facteur de l'organisation des naissances » et que « la croissance du nombre des césariennes correspond à une volonté d'optimiser des coûts de production ».

Les établissements qui ne rentrent pas dans cette logique sont pénalisés. Par exemple, le taux de césariennes pratiquées aux Bluets est bien en dessous de la moyenne nationale tandis que le temps passé avec les jeunes parents et les nouveaux nés est bien plus long. Or, la T2A rémunère les césariennes mais pas le temps passé auprès des familles.

Outre le soutien particulier à la maternité des Bluets, ce sont les formes de dérives potentielles d'utilisation de la T2A qu'il est important aujourd'hui de réguler en réformant la « Tarification à l'Activité ».

C'était le sens de l'engagement 19 du candidat François Hollande en 2012 : « Je réformerais la tarification pour mettre fin à l'assimilation de l'hôpital avec les établissements privés. Je le considérerai comme un service public et non comme une entreprise. [...] ».

En ce sens, le groupe EELV propose que le Conseil régional :

- Réaffirme son soutien aux maternités des Lilas et des Bluets
- Mandate son Président pour intervenir auprès de l'ARS Ile-de-France pour qu'elle respecte ses engagements envers l'association « Ambroise Croizat » en versant les 4 M€ prévus pour son fonctionnement.
- Mandate son Président pour interpeller la Ministre de la Santé afin qu'elle clarifie le calendrier et les modalités de la réforme de la « Tarification à l'Activité ».

Mounir SATOURI



² « Etudes sur les césariennes », Fédération Hospitalière de France, décembre 2008.